



ARRETE MUNICIPAL n°81/2022

Arrêté de circulation le jeudi 21 juillet 2022
Rue des Puits (de la rue du Prieuré à la rue du Capitaine Robert Martin)

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de déchargement de bois de Monsieur Philippe ECHASSERIEAU 22, rue du Capitaine Robert Martin 44320 FROSSAY du 15 juillet 2022, **pour le jeudi 21 juillet 2022.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Le **JEUDI 21 JUILLET 2022**, la circulation sera interdite rue des Puits (de la rue du Prieuré à la rue du Capitaine Robert Martin).

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des Jardins.

Article 3 : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques municipaux et sera mise en place par Mr Philippe ECHASSERIEAU.

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 11 juillet 2022



Le Maire,

Sylvain SCHERER